

# Étude des déplacements des salariés de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle

Enquête salariés 2021



## Association R'Pro'Mobilité

Le Plan de Mobilité Employeur Commun de la plateforme aéroportuaire de Paris-Charles de Gaulle animé par la CCI Val-d'Oise  
Air France - Développement Durable et nouvelles mobilités Pour l'association R'Pro'Mobilité 45 rue de Paris  
95747 Roissy Charles de Gaulle Cedex  
Contact : cuzan@cci-paris-idf.fr

# SOMMAIRE

<b>SYNTHÈSE .....</b>	<b>P. 3</b>
<b>PRÉSENTATION DE R'PRO'MOBILITE .....</b>	<b>P. 4 à 5</b>
<b>ORGANISATION DE L'ENQUETE SALARIES 2021.....</b>	<b>P. 6</b>
<b>PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES REpondANTS.....</b>	<b>P. 7 à 10</b>
<b>USAGE D'UN MOYEN UNIQUE DE TRANSPORT .....</b>	<b>P. 11 à 23</b>
<b>- LA VOITURE .....</b>	<b>P. 13 à 15</b>
<b>- LE COVOITURAGE .....</b>	<b>P. 16 à 17</b>
<b>- LES TRANSPORTS EN COMMUN .....</b>	<b>P. 18 à 20</b>
<b>- LES DEUX ROUES MOTORISEES .....</b>	<b>P. 21</b>
<b>- USAGE D'UN MODE ALTERNATIF .....</b>	<b>P. 22 à 23</b>
<b>USAGE DE PLUSIEURS MODES DE TRANSPORT .....</b>	<b>P. 24</b>
<b>TEMPS DE TRAJET ET DEPENSES MENSUELLES .....</b>	<b>P. 25</b>
<b>SATISFACTION DU MODE UTILISE .....</b>	<b>P. 26</b>
<b>AUTRES DEPLACEMENTS .....</b>	<b>P. 27 à 28</b>
<b>LES ATTENTES DES SALARIES .....</b>	<b>P. 29</b>
<b>CHANGEMENT DE MODE APRES MARS 2020 .....</b>	<b>P. 30</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>P. 31</b>

L'étude a été réalisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-d'Oise avec le concours du Centre Régional d'Observation du Commerce, de l'Industrie et des Services (CROCIS).

# SYNTHÈSE SALARIES DE PARIS-CDG

**R'PRO**mobilité  
www.rpromobilite.fr

**17** entreprises  
participantes

**46 000**  
salariés  
concernés par  
les enquêtes



**74%**  
travaillent  
en horaires  
décalés



**6%**  
disposent d'une carte  
Navigo

**53%**  
des salariés qui  
disposent d'une carte  
Navigo habitent  
**Paris**

**Seine-et-Marne**

1er département de  
domiciliation des salariés



**AÉROPORT  
PARIS CHARLES DE GAULLE**



## ENQUETE SALARIES 2021

**2/3**



des salariés  
viennent en  
voiture  
prêts à covoiturer  
occasionnellement.  
0,4% covoiturent  
actuellement.

**90%**



des salariés viennent  
travailler en voiture.

**6%**



des salariés utilisent  
les transports en  
commun.

**80%**



des salariés sont  
satisfaits de leur  
mode soit 85% des  
automobilistes mais  
seulement 40% des  
usagers des transports  
en commun

**2%**



viennent travailler en  
deux roues motorisées  
principalement pour  
gagner du temps

**52%**



des salariés mettent  
entre 30mn et 1h30,  
aller retour, dans  
leurs déplacements  
pendulaires.

**34%**



des salariés dépensent  
entre 100€ et 200€  
chaque mois tous modes  
confondus.

**15%**



changent de mode  
et choisissent alors les  
transports en commun

# PRÉSENTATION DE R'PRO'MOBILITE

**R'Pro'Mobilité, le plan de mobilité employeur commun \* pour la plateforme aéroportuaire de Paris-Charles de Gaulle.**



- Le bassin aéroportuaire de Paris-Charles de Gaulle compte plusieurs caractéristiques qui en font un territoire d'exception à l'échelle régionale, nationale et internationale.
- Premier aéroport français, il est aussi le premier aéroport européen par le trafic fret et le second aéroport européen pour le trafic passagers. Le bassin aéroportuaire est relié par des réseaux viaires (routes et autoroutes), une ligne TGV, un réseau RER et des bus maillent le territoire. Il accueille près de 86 000 emplois et compte environ 670 entreprises fonctionnant pour un bon nombre 24h/24h. Ces spécificités de l'activité aéroportuaire imposent une réflexion sur sa mobilité.
- Plusieurs entreprises du bassin aéroportuaire de Paris-Charles de Gaulle se sont engagées dans leur Plan de Mobilité depuis 2010, proposant des actions pour accroître la qualité des déplacements de leurs salariés ou pour en diminuer la fréquence. Le besoin d'aller plus loin, de réfléchir collectivement et d'apporter des réponses territoriales les a poussées dans une démarche collective de Plan de Mobilité employeur commun.
- Elles ont bien compris l'intérêt d'atteindre une taille critique pour travailler sur certaines problématiques de mobilité.
- En effet, il apparaît que les Plans de Mobilité employeur commun, facteurs de progrès et de synergies, dépassent les limites des établissements et se concentrent sur des réflexions de territoire.
- Avec le soutien de la CCI Val-d'Oise, le Plan de Mobilité employeur commun est devenue une association « R'Pro'Mobilité» qui a été créée en 2010 par 6 entreprises partenaires du bassin aéroportuaire de Paris-Charles de Gaulle : elles sont aujourd'hui 17 et représentent environ 50 % des effectifs de la plateforme aéroportuaire, soit 46 000 salariés.
- La volonté de ce groupe de travail était de renforcer l'attractivité des transports collectifs publics, de développer une mutualisation des moyens entre les entreprises, d'inciter à une utilisation raisonnée de la voiture et de réduire les déplacements inutiles et accessoires.



**Après avoir réuni entreprises et CCI du Val-d'Oise autour d'une charte d'engagement en 2011, le Plan de Mobilité employeur commun de Paris-Charles de Gaulle est devenu en 2014 une association pour un levier d'actions plus fort. «R'Pro'Mobilité» regroupe en 2021, 17 entreprises dont les actions sont animées par la CCI Val-d'Oise.**

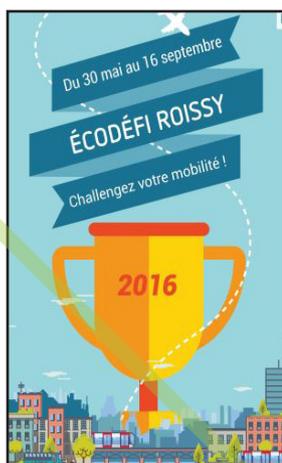


*\* Le Plan de Mobilité Inter entreprises est devenu avec la loi LOM un Plan de Mobilité Employeur Commun (PDMEC)*



## Les actions mises en place

**Des animations pour inciter au changement de mode, des études pour cerner les besoins, une plateforme de covoiturage comme solution alternative ... et bientôt une offre de vélos partagés.**



Parmi les actions mises en place à destination des salariés par R'Pro'Mobilité, on trouve :

➤ Un défi-interentreprises : Un défi pour le salarié, pour les entreprises mais surtout avec un grand objectif commun «Économiser assez de CO<sub>2</sub> pour potentiellement reboiser la surface de la plateforme aéroportuaire de Paris-Charles de Gaulle». Un déplacement en covoiturage ou une journée de télétravail, un trajet en bus ou en RER, une seule fois par mois ou tous les jours, les salariés sont encouragés à déclarer leur mode de déplacement et à utiliser les modes les moins émetteurs de CO<sub>2</sub>.



- Des animations pendant la semaine de la mobilité au sein de chaque entreprise.
- Des études de domiciliation des salariés et de déplacements pour mieux cerner les besoins.
- Une plateforme de covoiturage pour réduire l'autosolisme
- ... et bientôt des vélos partagés proposés aux salariés.



**Concrètement, le covoiturage poursuit trois objectifs majeurs :**

- Réduire le nombre de véhicules ne comptant qu'un occupant,
- Favoriser la multimodalité et l'usage des transports en commun, et enfin,

- **Offrir une solution de mobilité pour les milliers de salariés qui travaillent sur des horaires atypiques. Rappelons que près de 75% des salariés de Paris-Charles de Gaulle travaillent en horaires décalés.**

# ORGANISATION DE L'ENQUETE SALARIES 2021



**6822 salariés ont répondu au questionnaire envoyé entre fin 2020 et début 2021 soit 15,7% des plus de 43 000 salariés ayant participé à l'enquête.**

➤ L'enquête a été réalisée par l'intermédiaire de questionnaires informatiques, envoyés par mail.

43 590 salariés ont reçu le questionnaire, et 6 822 ont été complétés, soit un taux de retour de 15,7 % soit près de 5 points de plus que la précédente enquête de 2015.

➤ Dans le détail de chaque entreprise, la répartition des salariés ayant répondu à l'enquête est la suivante :

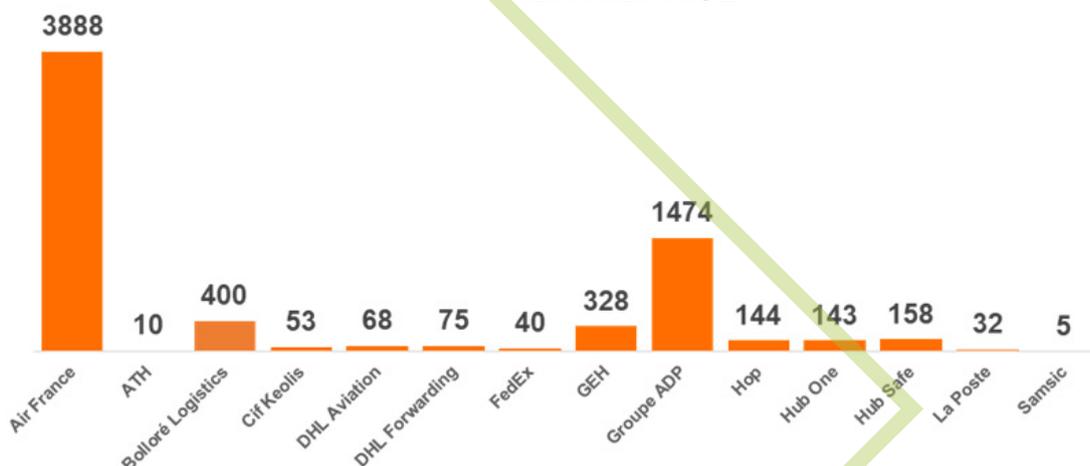
- Air France : 3888 répondants (taux de retour pour l'entreprise : 13%)
- Aéroports de Paris (ADP) : 1474 répondants (taux de retour pour l'entreprise : 38%)
- CIF Kéolis : 53 répondants (taux de retour pour l'entreprise : 5%)
- FedEx : 40 répondants (taux de retour pour l'entreprise : 2%)
- La Poste : 32 répondants (taux de retour pour l'entreprise : 2%)
- Bolloré Logistics : 400 répondants (taux de retour pour l'entreprise : 44%)

- Hub One : 143 répondants (taux de retour pour l'entreprise : 47%)
- Hub Safe : 158 répondants (taux de retour pour l'entreprise : 23%)
- DHL Aviation : 68 répondants (taux de retour pour l'entreprise : 24%)
- DHL Forwarding : 75 répondants (taux de retour pour l'entreprise : 29%)
- GEH Europe Handling : 328 répondants (taux de retour pour l'entreprise : 15%)
- ATH : 10 répondants (taux de retour pour l'entreprise : 6%)
- Hop : 144 répondants (taux de retour pour l'entreprise : 26%)
- Samsic : 5 répondants

➤ Les salariés des entreprises Aéroville, DB Schenker et SDA/Lagardère n'ont pu répondre au questionnaire, en raison d'une réduction d'activité due au Covid 19. Ils n'ont donc pas été intégrés à l'enquête.

➤ Les résultats enregistrés ont été pondérés pour la majorité des réponses, en fonction du nombre réel de salariés par entreprise, de manière à rester représentatifs de la composition réelle de l'association R'Pro'Mobilité.

## REPARTITION DES REpondants PAR ENTREPRISE



# PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES REpondANTS

Globalement, les répondants ont moins de 44 ans pour près de 50% d'entre eux. Ils habitent majoritairement en Seine-et-Marne.

- ▶ Les répondants à l'enquête sont pour 58% des hommes et 42% des femmes.
- ▶ Parmi l'ensemble de cette population, 22% ont moins de 34 ans, 26% ont entre 35 et 44 ans, 35% entre 45 et 54 ans, et 17% 55 ans ou plus.

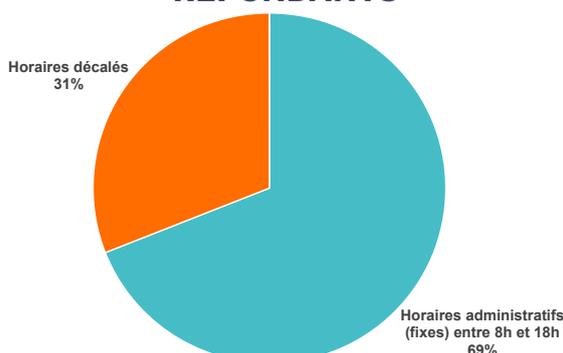
## Domiciliation :

- ▶ **S'agissant de leur lieu de résidence, les répondants sont en majorité situés dans les départements limitrophes de la plateforme aéroportuaire Paris CDG.**
- ▶ En effet, 33% d'entre eux résident dans l'un des trois départements jouxtant directement l'aéroport : 22% en Seine-et-Marne, 16% dans le Val-d'Oise et 12% en Seine-Saint-Denis. La ville de Paris accueille tout de même 9% des salariés et le département de l'Oise 18%. Les autres départements franciliens (Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine et Val-de-Marne) accueillent 19% des salariés.

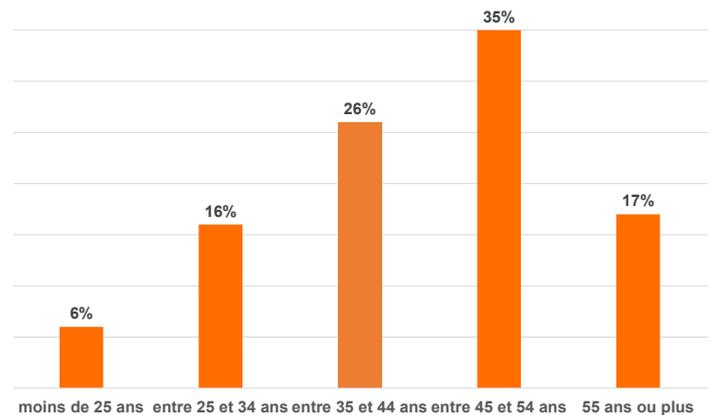
## Horaires de travail :

- ▶ Pour la première fois, au sein de cette enquête, **seulement 31% des répondants sont en horaires décalés.** En effet, les salariés en horaires décalés ont moins accès aux outils à distance et étaient majoritairement au chômage partiel pendant la période de lancement de l'enquête.
- ▶ 25% travaillent en 3/8 et 22% en 2/8 mais 44% ont une organisation des jours et des horaires, très variable sur une semaine.
- ▶ Par ailleurs, il faut noter que 9% des répondants travaillent uniquement de nuit.

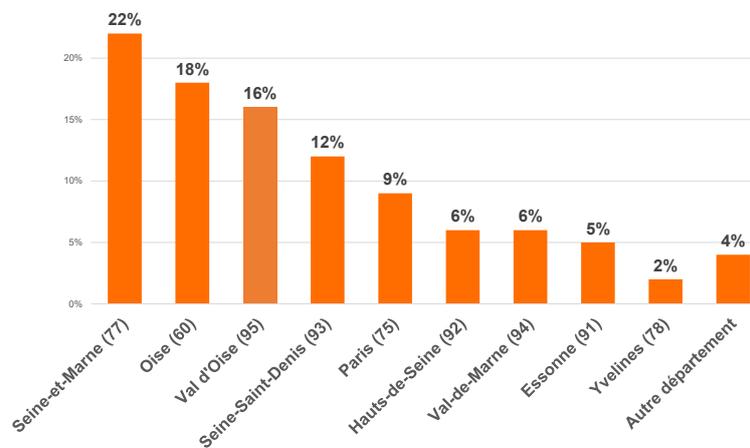
## TYPES D'HORAIREs DES REpondANTS



## AGE DES REpondANTS



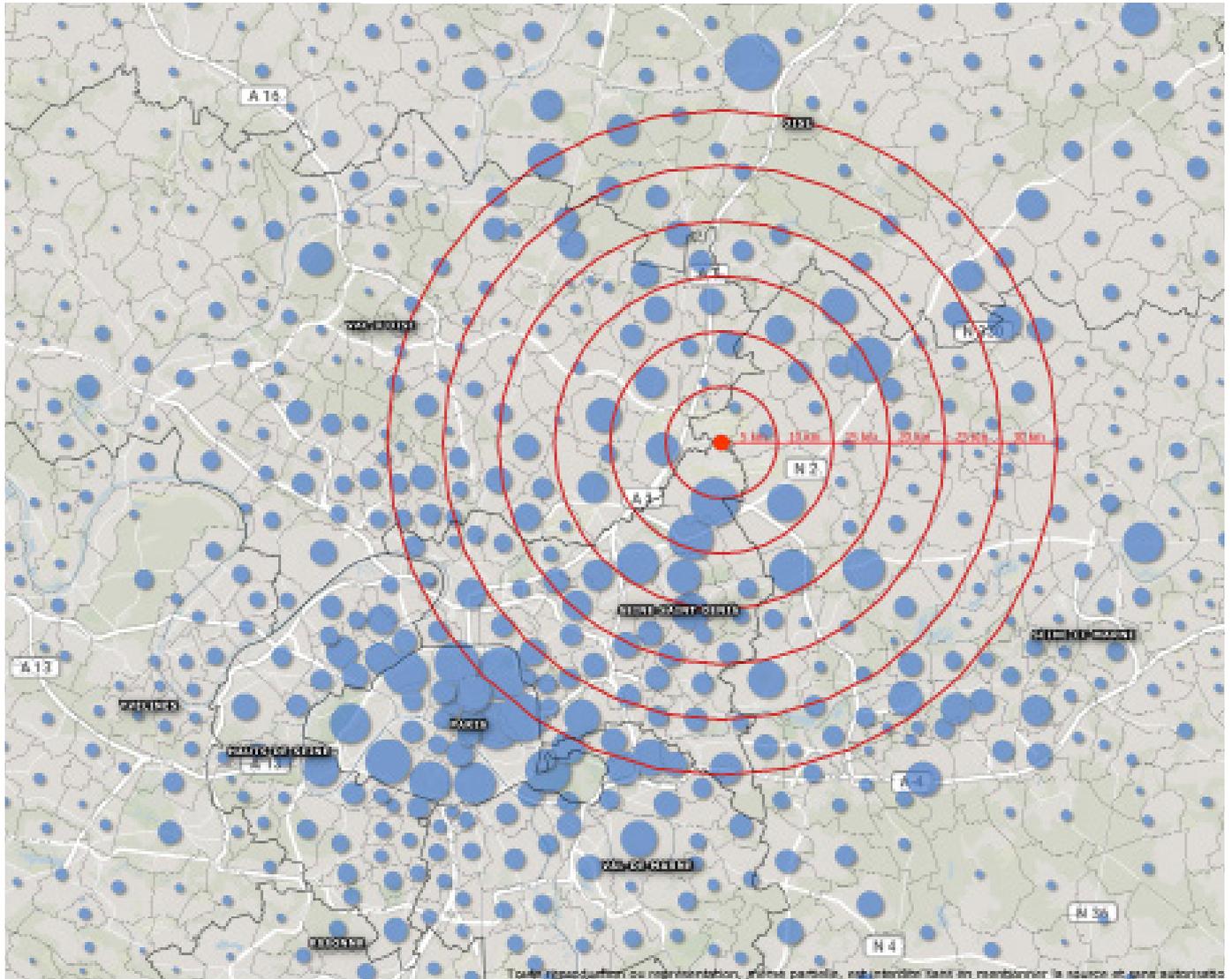
## DOMICILIATION DES REpondANTS



**On observe dans cette enquête, une forte proportion de répondants en horaires administratifs (9h-18h) alors que près de 75% des salariés sont en horaires décalés sur l'aéroport.** (étude de domiciliation 2019- R'Pro'Mobilité).



## DOMICILIATION DES SALARIES



Source : R'ProMobilité - Fichier RH juin 2021  
Fond de plan : © OpenStreetMap contributors  
Réalisation : CCIR P'dF - juin 2021 - Ref.A0210607

0 7,5 15 km

Toute reproduction ou représentation, même partielle, est interdite sans en mentionner la source et sans autorisation.



## Domiciliation / horaires :

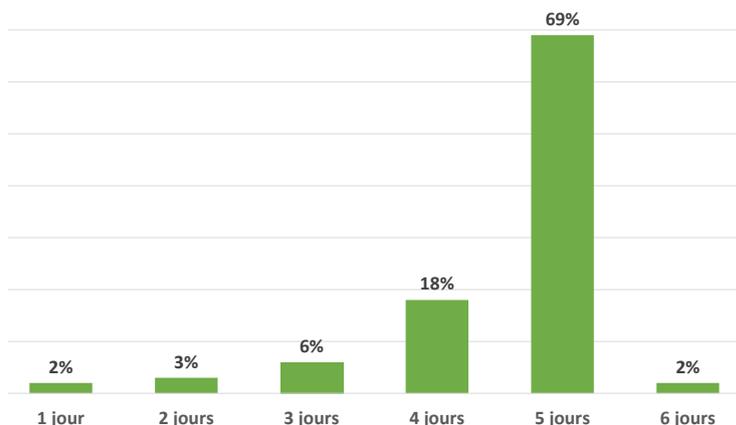
- 42% des salariés travaillant en horaires administratifs privilégient une domiciliation dans l'un des trois départements sur lequel est implantée la plateforme aéroportuaire.
- Les salariés en horaires décalés sont plus enclins à résider dans des villes plus éloignées de leur lieu de travail du fait des moindres contraintes qui pèsent sur leurs déplacements (transports en commun moins congestionnés, routes moins encombrées...).



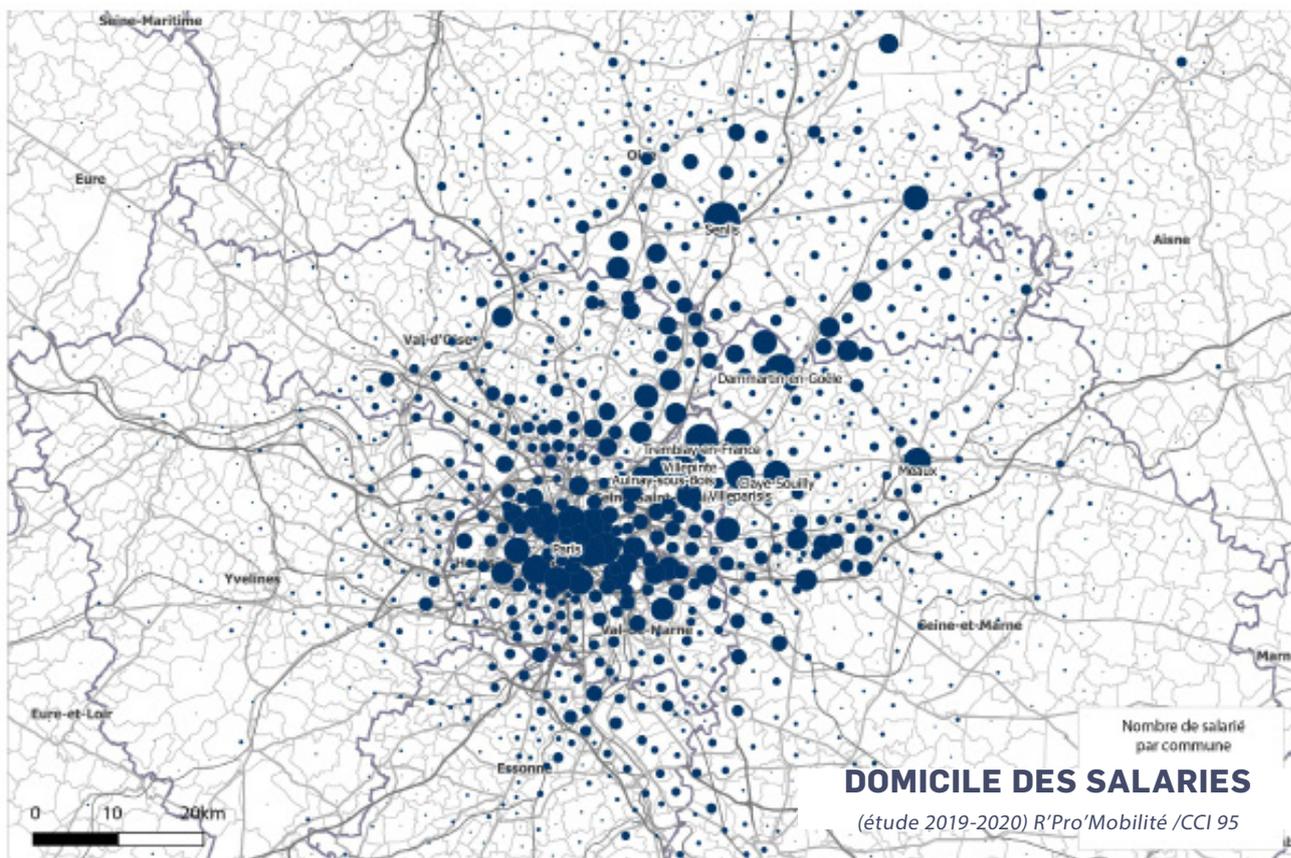
## Jours de présence sur site :

- 69% des salariés interrogés lors de l'enquête déclarent se rendre 5 jours par semaine sur leur lieu de travail.
- 57% d'entre eux sont des salariés ayant des horaires de travail administratifs. Par opposition, les salariés en horaires décalés se rendent, en règle générale, moins de 5 jours par semaine sur leur lieu de travail.

## JOURS DE PRESENCE SUR SITE



**Les salariés en horaires décalés, sont plus enclins à résider dans des villes plus éloignées de leur lieu de travail du fait des moindres contraintes qui pèsent sur leurs déplacements** (transports en commun moins congestionnés, routes moins encombrées...).



# USAGE D'UN MOYEN UNIQUE DE TRANSPORT

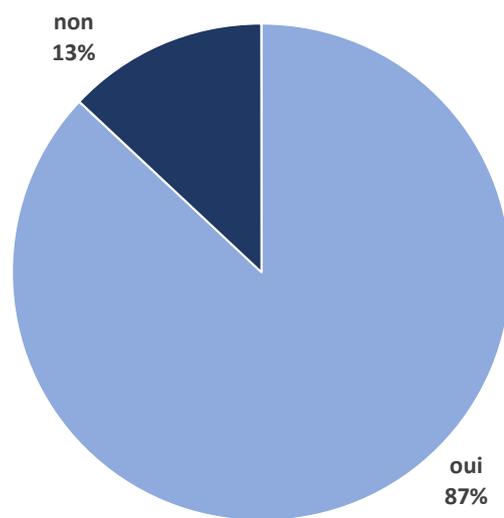
**87 % des répondants utilisent un moyen unique de déplacement dans leur déplacement pendulaire. 90% d'entre eux choisissent la voiture.**

- ▶ Une très large majorité des salariés utilise un moyen unique de transport pour se rendre sur le lieu de travail. En effet, 87% d'entre eux déclarent ne pas changer de mode de transport pour se déplacer.
- ▶ L'analyse permet de mettre en évidence l'attachement à leur véhicule par les salariés aux horaires décalés : 70% d'entre eux prennent leur véhicule seuls.
- ▶ L'utilisation de la voiture comme moyen de transport unique dépend également du lieu de résidence des salariés. **Ainsi, les salariés qui résident en Seine-et-Marne ou Oise utilisent majoritairement leur voiture (23% et 22%) avec juste derrière les Val-d'oisien (14%).** En effet, aucun mode de transport en commun « lourd » ne dessert



**Une constante revient, quels que soient les horaires de travail des salariés : la voiture constitue le moyen de transport unique largement plébiscité, par 90% d'entre eux.**

## MODE UNIQUE DE DÉPLACEMENT

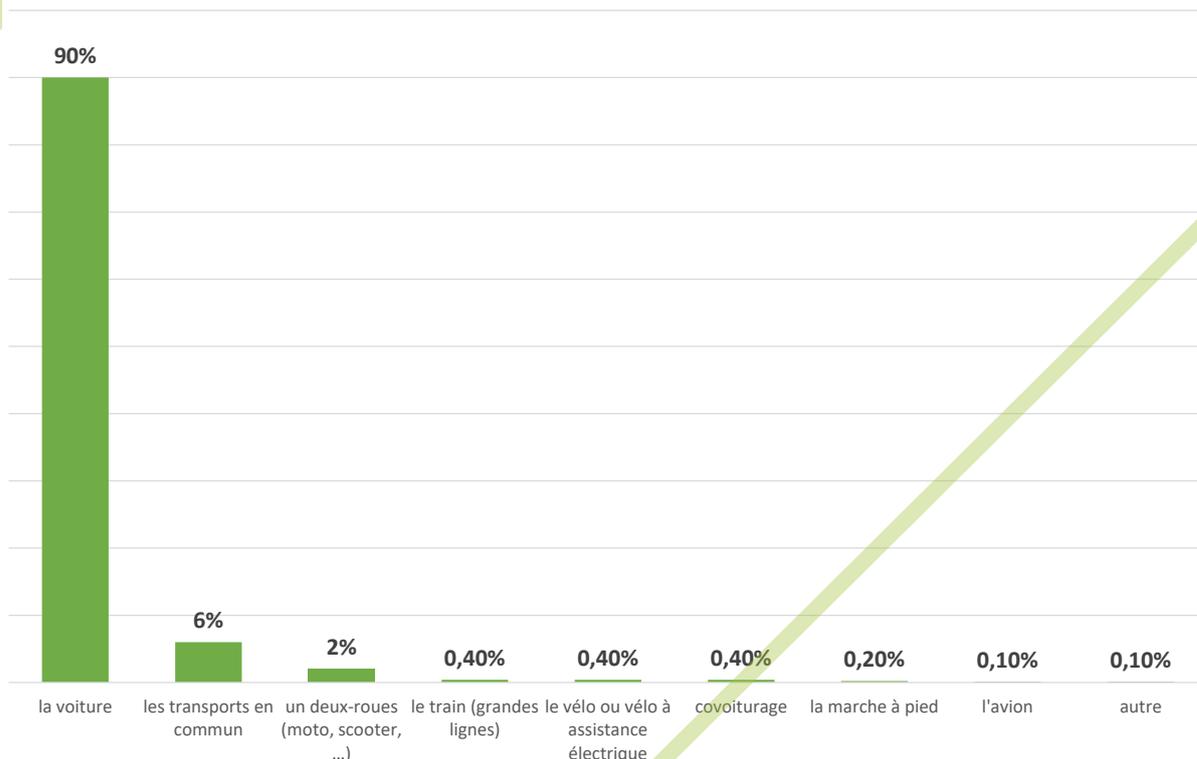


ces départements vers la plateforme aéroportuaire alors que le taux de domiciliation des salariés de la plateforme y est pourtant le plus important. (22% en Seine-et-Marne, 18% dans l'Oise et 16% dans le Val-d'Oise).

- ▶ Les habitants de la capitale ne sont que 6% à utiliser la voiture mais 57% à utiliser les transports en commun, le RER B permettant d'arriver directement au cœur de Roissypôle.



## MODE UTILISE (mode unique de déplacement)



► **70% des salariés en horaires décalés utilisent leur véhicule dans leur déplacement pendulaire.**

► **Les salariés qui résident en Seine-et-Marne ou Oise utilisent majoritairement leur voiture (23% et 22%) avec juste derrière les Val-d'oisiens (14%).**



# USAGE D'UN MOYEN UNIQUE DE TRANSPORT : la voiture

**85 % des répondants utilisent leur voiture, seuls majoritairement. Le taux varie peu en fonction du département de résidence sauf pour les parisiens qui disposent d'un mode lourd de transport avec le RER B.**

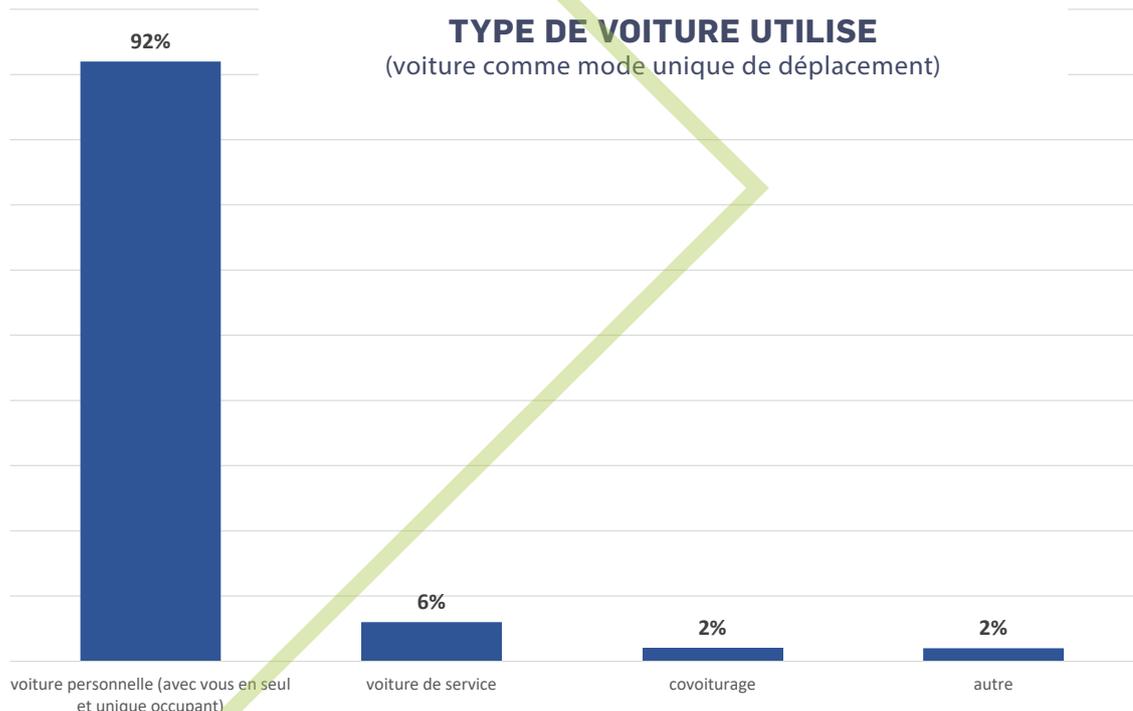
- 85% des salariés privilégient la voiture personnelle comme mode de transport unique, voiture personnelle qu'ils occupent seuls pour 92%, et en covoiturage pour 2% d'entre eux uniquement.
- Ce taux ne varie pas quels que soient les horaires de travail.
- Il fluctue peu également, en fonction du département de résidence avec une moyenne de 65% d'usage du véhicule seul.



**Seuls les parisiens utilisent plus souvent les transports en commun que la voiture (38%).**

**Les véhicules roulent au diesel majoritairement et ont moins de 10 ans d'ancienneté.**

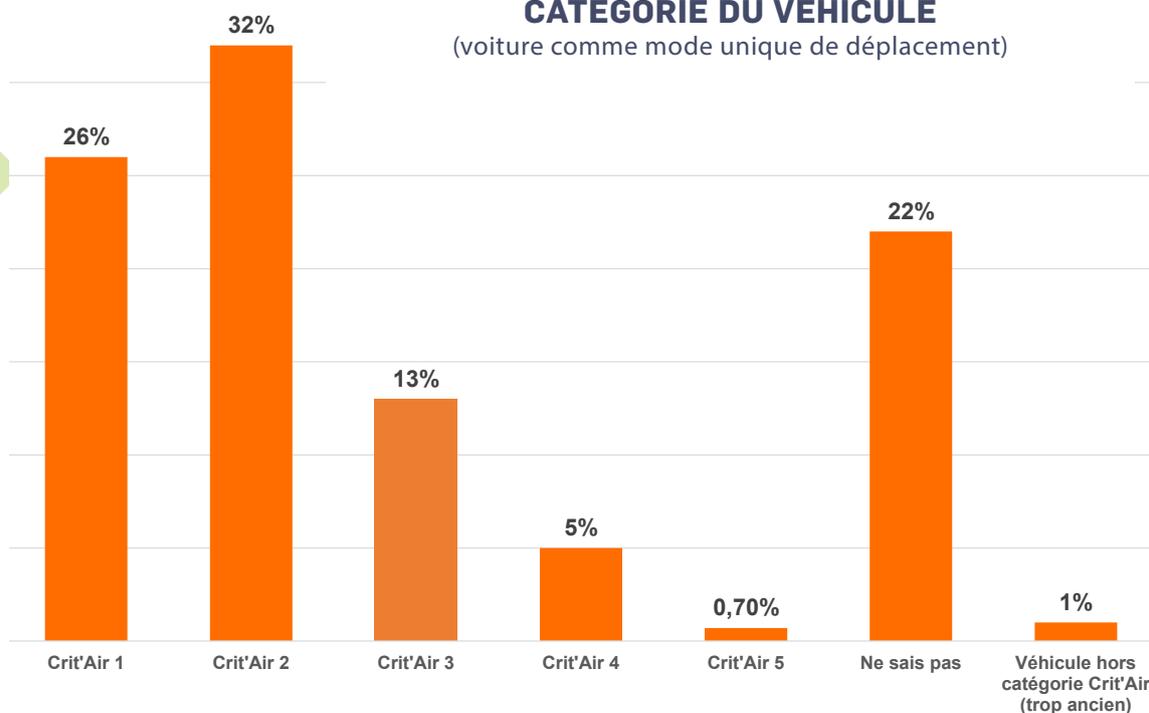
- Près de 58% des véhicules personnels utilisés ont moins de 10 ans d'ancienneté (Critair 1 et 2)\*\*. Le type de carburant le plus utilisé est le diesel, par 66% des salariés, suivi par l'essence qui représente 30% des véhicules. Les modèles hybrides ou électriques, encore peu développés, ne concernent que 3,5% du total.
- **Les salariés qui disposent de véhicules électriques utilisent les bornes de rechargement sur place pour 67% d'entre eux.**



\*\* Note: Le barème Crit'Air est le suivant : vert (0) pour un véhicule électrique et hydrogène, violet (1) pour un hybride rechargeable ou essence immatriculé à partir du 1er janvier 2011, jaune (2) pour un essence après 1er janvier 2006 et pour un diesel à partir du 1er janvier 2011, orange (3) pour un essence après le 1er janvier 1997 et un diesel après le 1er janvier 2006, marron (4) pour un diesel après le 1er janvier 2001 et gris (5) pour un diesel après le 1er janvier 1997.

## CATEGORIE DU VEHICULE

(voiture comme mode unique de déplacement)



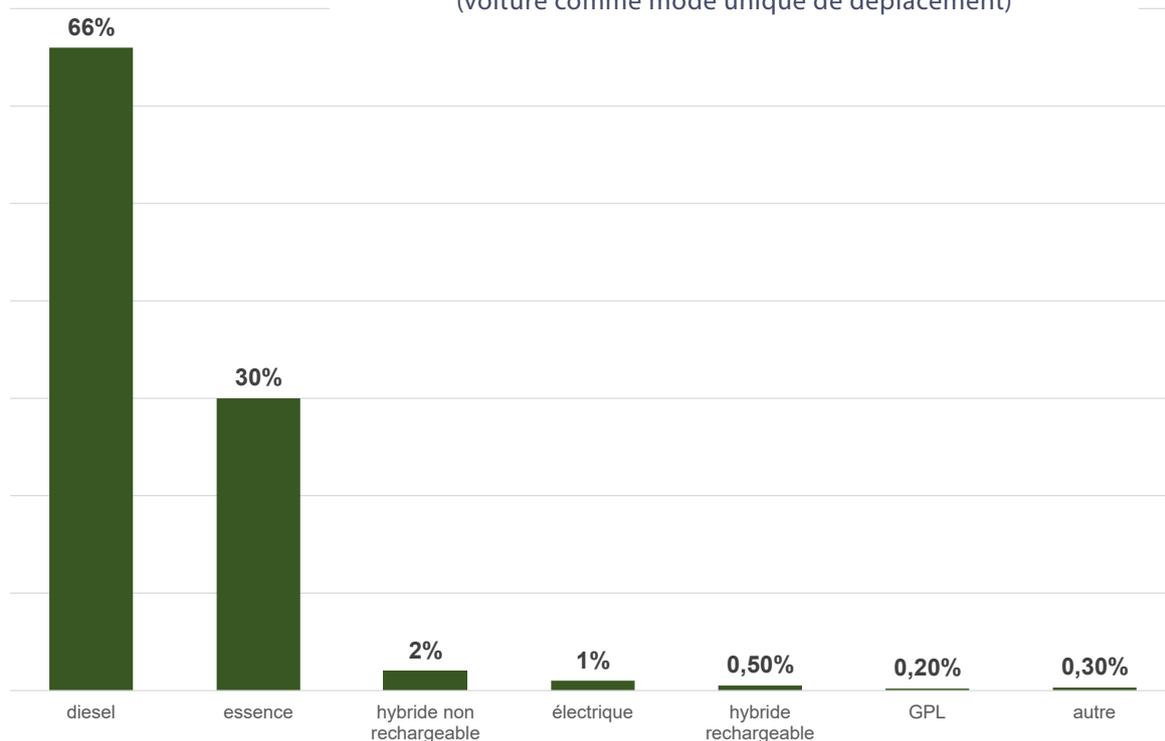
► La raison principale évoquée par les salariés utilisant leur voiture comme mode de transport unique réside très largement dans le fait que les transports en commun ne sont pas adaptés à leur trajet domicile-travail. Cette raison est surtout citée par les salariés travaillant en horaires administratifs. De plus, elle est moins mise en avant par les personnes résidentes des départements bien pourvus en lignes de transport comme Paris.



**Les salariés usagés de leur voiture ne sont pas satisfaits par leur temps de trajet, jugé trop long par 64% d'entre eux.**

## MOTORISATION DU VEHICULE

(voiture comme mode unique de déplacement)



➤ Il apparaît clairement que les salariés sont peu satisfaits par leur temps de trajet, jugé trop long par 64% d'entre eux.

➤ Les raisons évoquées par les salariés utilisant leur voiture comme mode de transport unique sont les suivantes :

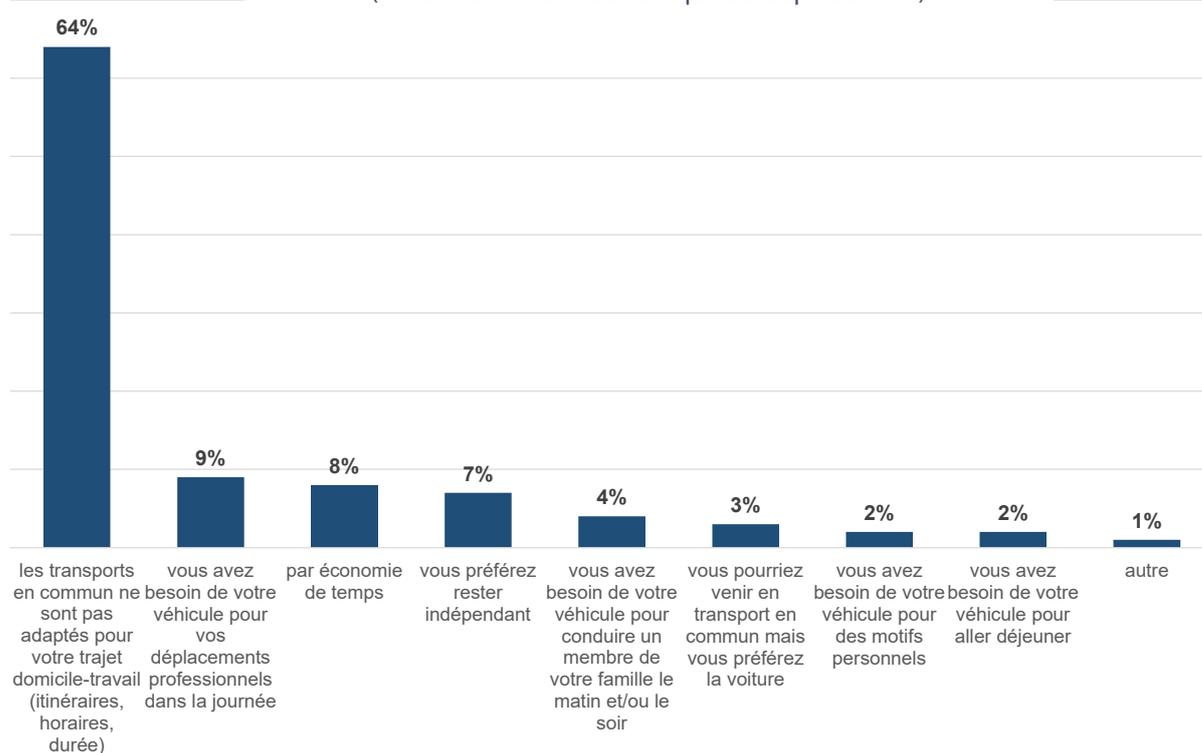
- les transports en commun ne sont pas adaptés pour votre trajet domicile-travail (itinéraires, horaires, durée) : 64%
- vous avez besoin de votre véhicule pour vos déplacements professionnels dans la journée : 9%
- par économie de temps : 8%
- vous préférez rester indépendant : 7%
- vous avez besoin de votre véhicule pour conduire un membre de votre famille le matin et/ou le soir : 4%
- vous pourriez venir en transport en commun mais vous préférez la voiture : 3%
- vous avez besoin de votre véhicule pour des motifs personnels : 2%
- vous avez besoin de votre véhicule pour aller déjeuner : 0,2%
- autre : 1%

➤ **Parmi les automobilistes, 85% travaillent le weekend.**



## RAISON DU CHOIX DE LA VOITURE

(voiture comme mode unique de déplacement)



# USAGE D'UN MOYEN UNIQUE DE TRANSPORT : le covoiturage

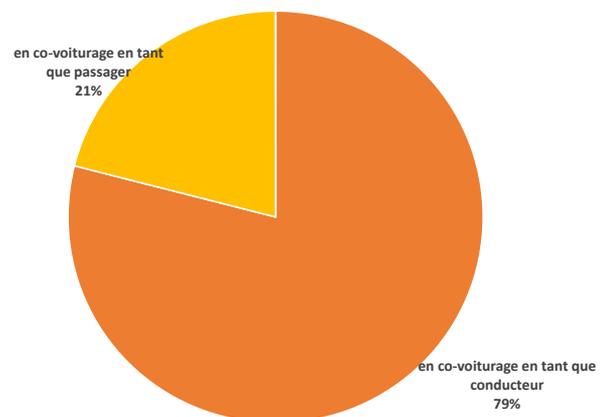
Peu de salariés covoiturent actuellement mais ceux qui le font sont assidus et le font régulièrement. 2/3 des salariés qui utilisent leur véhicule seraient prêts à covoiturer dans certains cas. La principale motivation reste l'économie réalisée par le partage des frais de carburant notamment.

- Parmi le peu de salariés ayant fait le choix du co-voiturage, plus de 79% l'ont adopté en tant que conducteur. Même si cette pratique est aujourd'hui peu ancrée dans les habitudes des salariés de la plateforme, les covoitureurs se montrent assidus puisqu'ils sont 81% à pratiquer le co-voiturage au moins une à deux fois par semaine pour se rendre sur le lieu de travail. Les personnes de l'entourage du salarié, qu'il soit personnel ou professionnel, sont celles partageant le plus souvent le véhicule avec lui. **Malgré tout, 23% déclarent le faire avec une personne rencontrée par le biais un site de covoiturage.**
- Les salariés qui covoiturent le font pour des raisons économiques mais également pour des raisons environnementales.

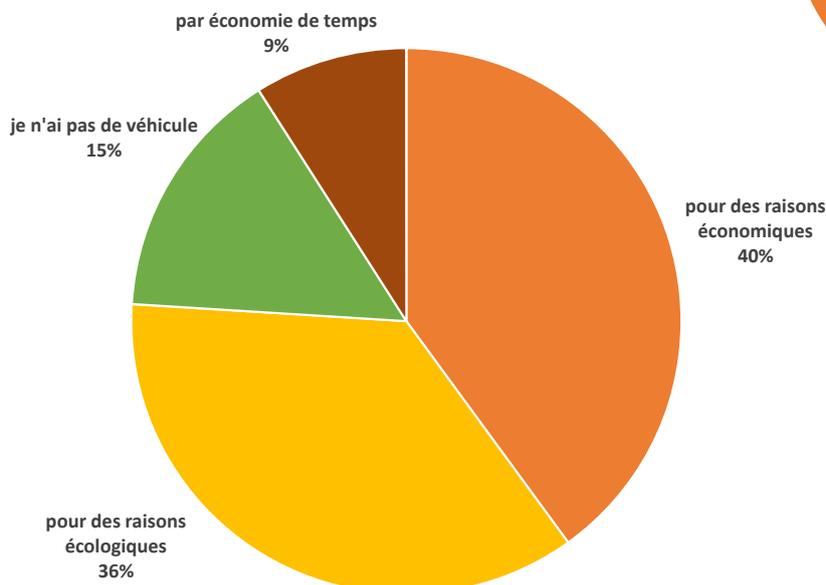


**Les usagers du covoiturage se montrent assidus puisqu'ils sont 81% à covoiturer au moins une à deux fois par semaine pour se rendre sur leur lieu de travail.**

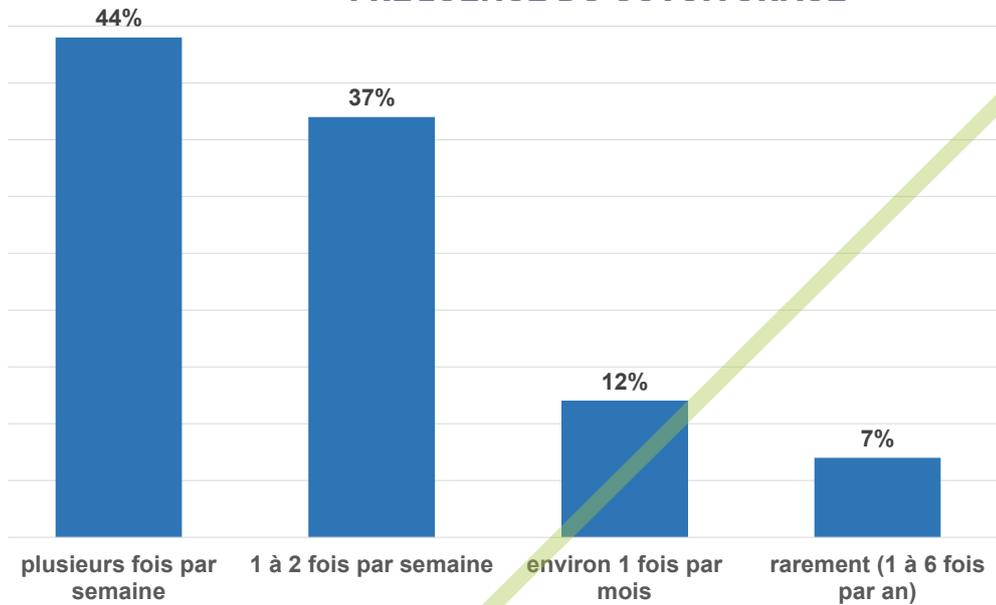
**USAGE DU COVOITURAGE**  
(covoiturage comme mode unique de déplacement)



**RAISON DU CHOIX DU COVOITURAGE**  
(covoiturage comme mode unique de déplacement)



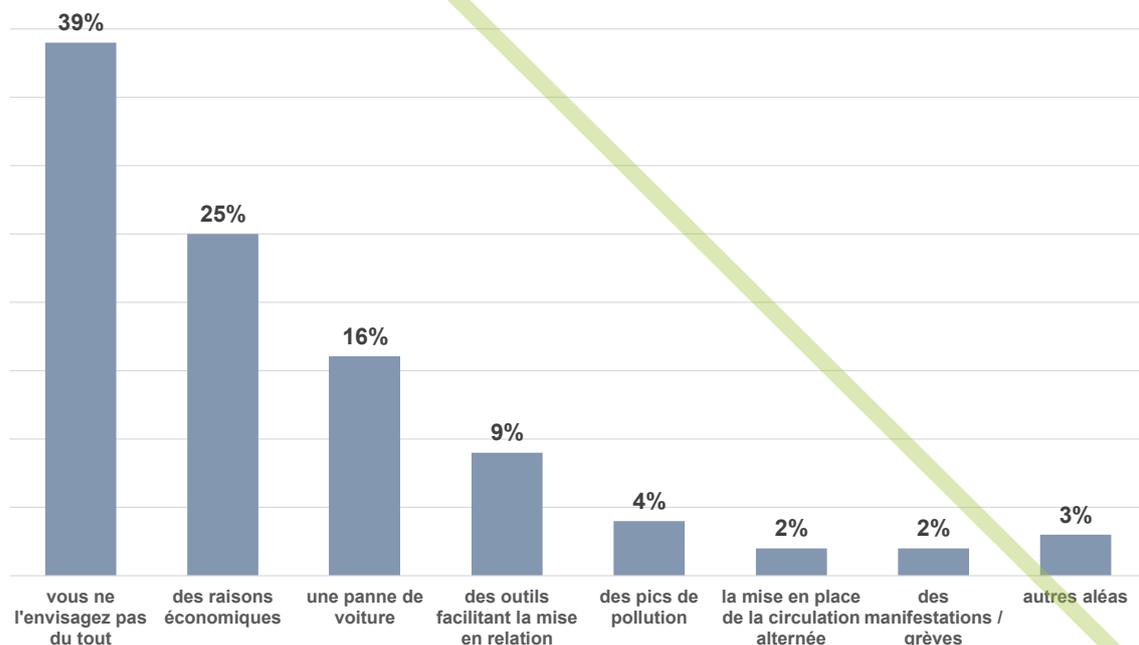
## FREQUENCE DU COVOITURAGE



### Souhait de covoiturer :

- Concernant les automobilistes qui ne pratiquent pas encore le covoiturage, il est intéressant de constater que près des deux tiers des répondants pourraient envisager la pratique du co-voiturage dans certains cas. La raison économique reste la principale incitation au covoiturage (25% des automobilistes).
- Il s'agit plutôt des salariés en travaillant en horaires décalés et habitant loin de la plateforme aéroportuaire.
- 9% des salariés souhaiteraient que soient mis en place des outils facilitant la mise en relation des personnes souhaitant covoiturer, ce qui pourrait les pousser à opter pour ce moyen de déplacement. 20% seraient prêts à covoiturer ponctuellement lors d'une panne de voiture ou de pics de pollution.
- **Il faut noter malgré tout, qu'à l'occasion d'un changement de mode, 13% des répondants covoiturent.**

## SALARIES AUTOMOBILISTES : SOUHAIT DE COVOITURER

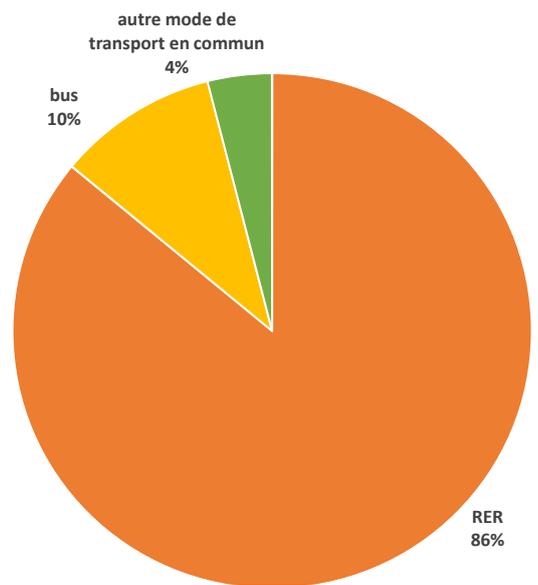


# USAGE D'UN MOYEN UNIQUE DE TRANSPORT : les transports en commun

**86% des usagers des transports en commun utilisent uniquement le RER et 10% le bus. Ils ne changent pas de mode pour 32% d'entre eux.**

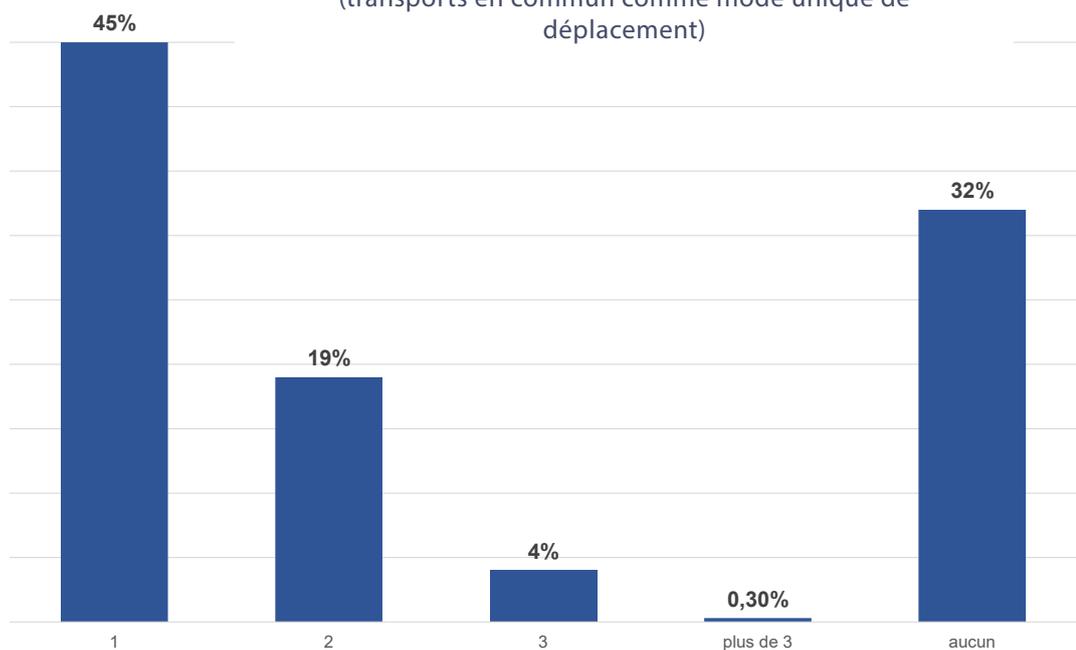
- ▶ Dans le détail, 86% des salariés qui déclarent utiliser les transports en commun comme moyen unique de déplacement sont usagers du RER.
- ▶ Le RER est également privilégié par les habitants des départements ayant un accès facilité à la ligne avec tout particulièrement les résidents de Paris (64% des usagers des transports en commun), de Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne (9% chacun) et des Hauts-de-Seine (8%).
- ▶ Environ 10% des salariés déclarent prendre le bus comme moyen unique de transport. Parmi eux, 79% utilisent une ligne « régulière » et 1% un bus local. Ils résident principalement en Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-d'Oise.

**TYPE DE TRANSPORT EN COMMUN**  
(transports en commun comme mode unique de déplacement)



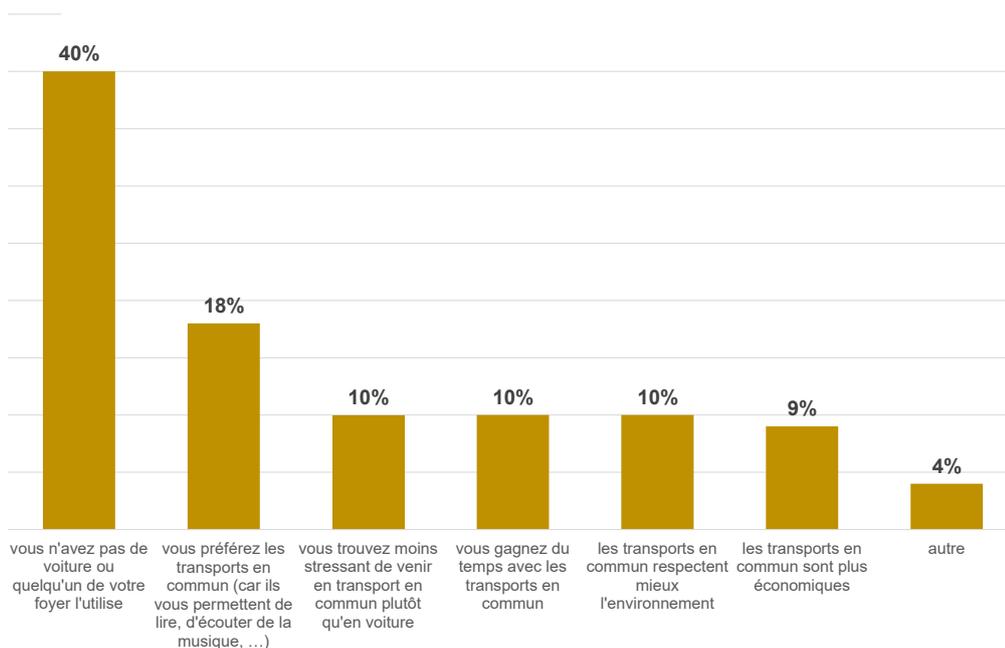
## NOMBRE DE CHANGEMENTS

(transports en commun comme mode unique de déplacement)



## RAISONS DU CHOIX DES TRANSPORTS EN COMMUN

(transports en commun comme mode unique de déplacement)



- ▶ Les usagers de « Filéo » représentent 18% des usagers des bus comme mode unique de transport.
- ▶ 32% des usagers des transports en commun n'ont aucun changement à effectuer lors de leur déplacement domicile-travail, alors que 45% en ont un, 19% deux et 4% trois. Il apparaît comme une évidence que plus le lieu de résidence des salariés est éloigné du lieu de travail, plus le nombre de changements est important.
- ▶ Les raisons expliquant le choix par les salariés d'utiliser les transports en commun comme moyen unique de transport sont multiples et variées. En premier lieu, l'absence ou le manque de voitures en nombre suffisant dans le foyer constitue le premier critère de choix des transports en commun.
- ▶ Le choix des transports en commun par préférence réelle, arrive en deuxième position avec 18% des usagers des transports en commun tandis que le choix économique, environnemental ou encore le gain de temps sont choisis par respectivement 10% chacun.



**Les salariés qui utilisent les transports en commun le font parce qu'ils ne disposent pas de véhicule (40%) ou par préférence réelle (18%).**

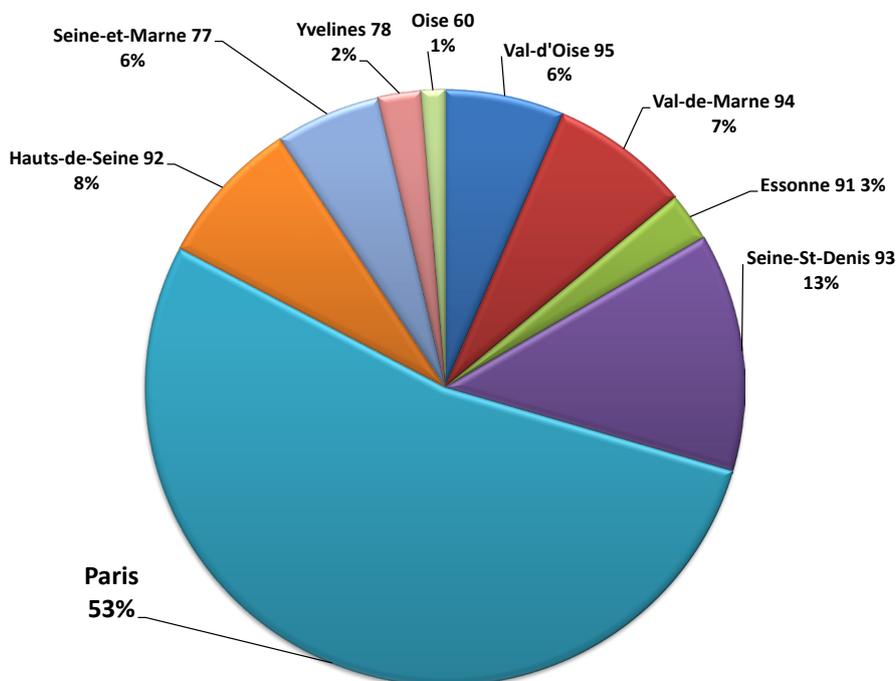


► Les raisons évoquées par les salariés utilisant les transports en commun comme mode de transport unique sont les suivantes :

- vous n'avez pas de voiture ou quelqu'un de votre foyer l'utilise : 40%
- les transports en commun sont plus économiques : 9%
- vous trouvez moins stressant de venir en transport en commun plutôt qu'en voiture : 10%
- vous préférez les transports en commun (car ils vous permettent de lire, d'écouter de la musique, ...) : 18%
- vous gagnez du temps avec les transports en commun : 10%
- les transports en commun respectent mieux l'environnement : 10%
- autre : 4%



**Les usagers de « Filéo », transport à la demande fonctionnant la nuit en remplacement des lignes régulières, représentent 18% des usagers des bus comme mode unique de transport.**



### SALARIES DISPOSANT D'UN PASS NAVIGO PAR DEPARTEMENT

(Etude de domiciliation - R'Pro'mobilité 2019)

# USAGE D'UN MOYEN UNIQUE DE TRANSPORT : les deux roues

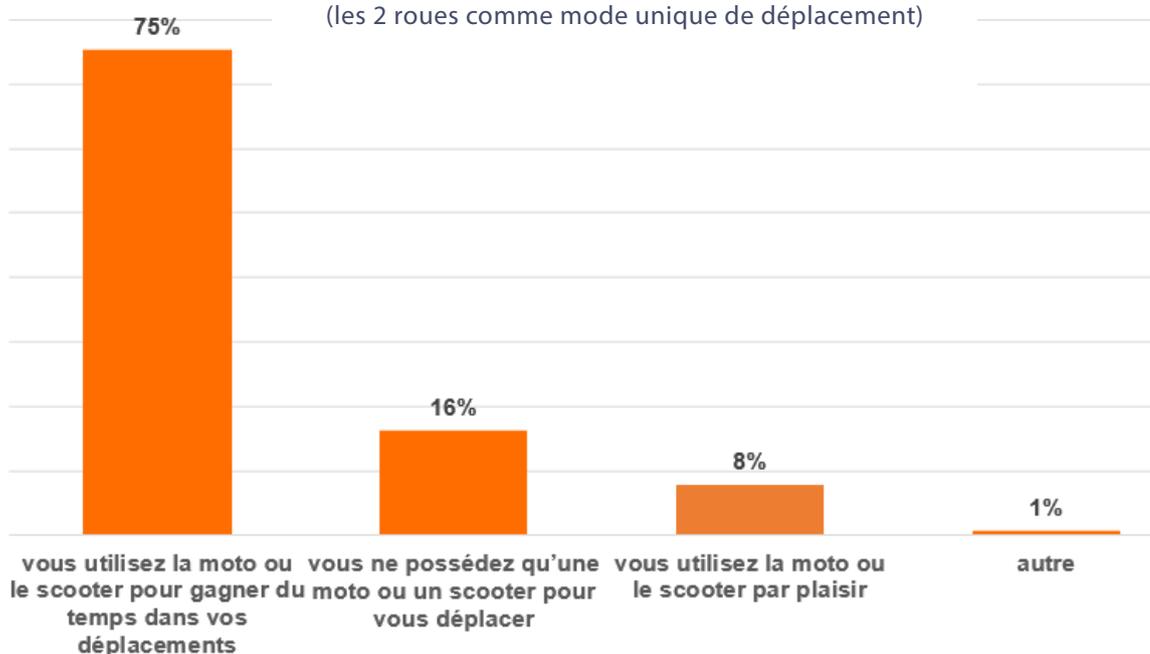
**Le deux-roues ou scooter est principalement utilisé pour le gain de temps indéniable de ce type de transport pour 85% des répondants.**

- Le mode de transport unique par l'intermédiaire d'un deux-roues, moto ou scooter essentiellement, est assez peu développé pour ce qui concerne les déplacements domicile-travail vers la plateforme aéroportuaire Paris CDG.
- Seuls 2% des salariés ont fait ce choix. La principale raison évoquée, par une très large majorité des salariés, réside dans le gain de temps indéniable de ce type de transport (75% des répondants).



## RAISON D'USAGE DES DEUX ROUES

(les 2 roues comme mode unique de déplacement)



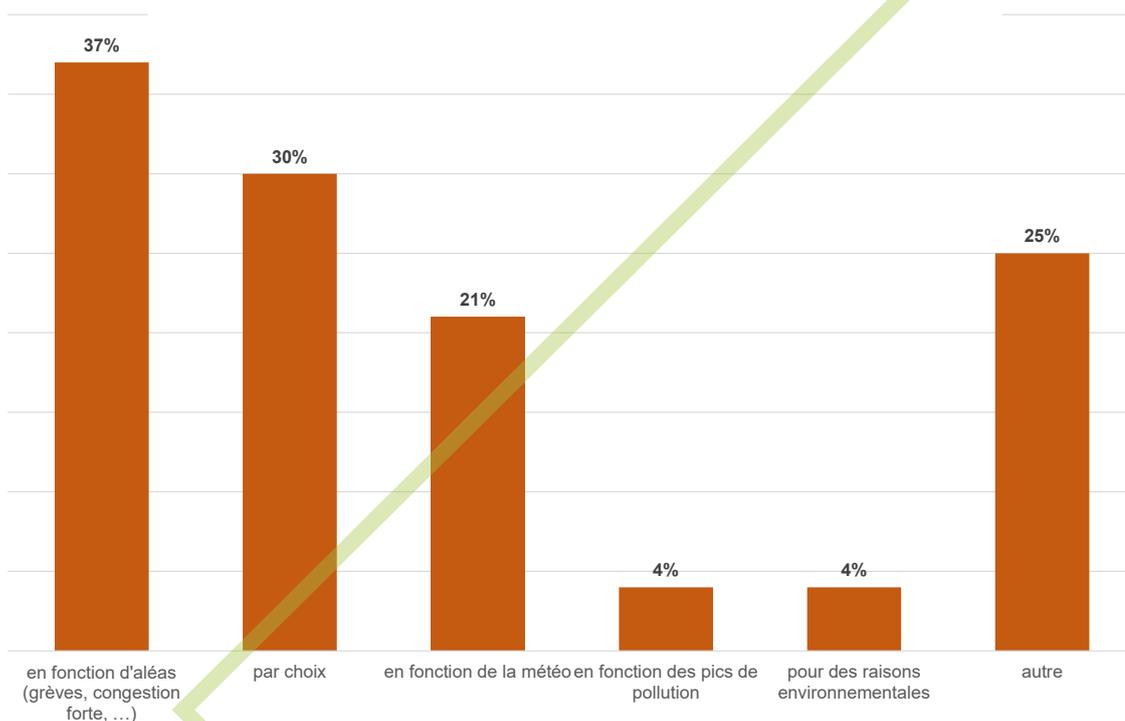
# USAGE D'UN MODE DE TRANSPORT ALTERNATIF

**Les salariés changent rarement de mode sauf ceux qui habitent la capitale (45%) et les usagers des transports en commun (40%).**

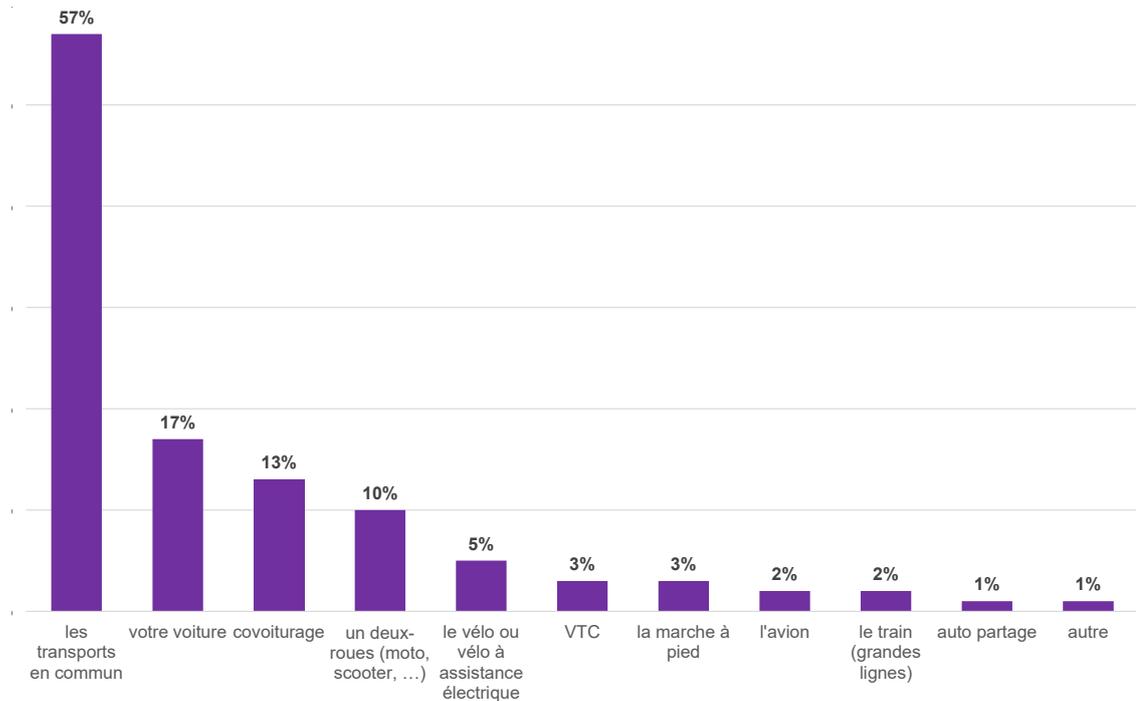
- ▶ **Un peu plus de 15% des salariés changent parfois leur mode de transport habituel. Ce taux atteint 45% pour les habitants de la capitale.**
- ▶ A l'opposé, les résidents des départements de l'Oise, des Yvelines et de la Seine-et-Marne changent assez peu de mode de transport (respectivement 14%, 17% et 18%).
- ▶ Les usagers des transports en commun changent plus fréquemment de mode de déplacement pour plus de 40% contre 14% des automobilistes qui résistent à changer de mode.
- ▶ Plus de la moitié des usagers des 2 roues motorisées change de mode en fonction de différents aléas dont la météo.
- ▶ En terme de fréquence, 73 % des salariés qui changent de mode de transport le font moins d'une fois par mois.
- ▶ Les transports en commun constituent le mode le plus fréquemment utilisé lors de ce changement, par 57% des salariés, et il s'agit presque exclusivement du RER.



## RAISONS DU CHANGEMENT DE MODE



## MODE PRIVILEGIE LORS D'UN CHANGEMENT



Le changement de mode de transport est la conséquence d'un facteur qui ne dépend pas directement de la volonté des salariés ; en effet, lors de grèves ou de fortes congestions routières, ils sont plus enclins à changer pour 37% d'entre eux.

- ▶ La thématique environnementale entre assez peu en considération dans leur réflexion puisqu'ils ne sont que 4% à citer les pics de pollution comme raison au changement de mode de transport, c'est-à-dire de délaïsser la voiture pour tout autre mode moins polluant.
- ▶ La catégorie « autre » désigne surtout les salariés se déplaçant en journée sur Paris ou lors des périodes d'entretien de leur véhicule personnel.



- ▶ **Plus de la moitié des usagers des 2 roues motorisées change de mode en fonction de différents aléas dont la météo.**
- ▶ **73 % des salariés changent de mode de transport moins d'une fois par mois et utilisent alors les transports en commun.**

# USAGE DE PLUSIEURS MODES DE TRANSPORT

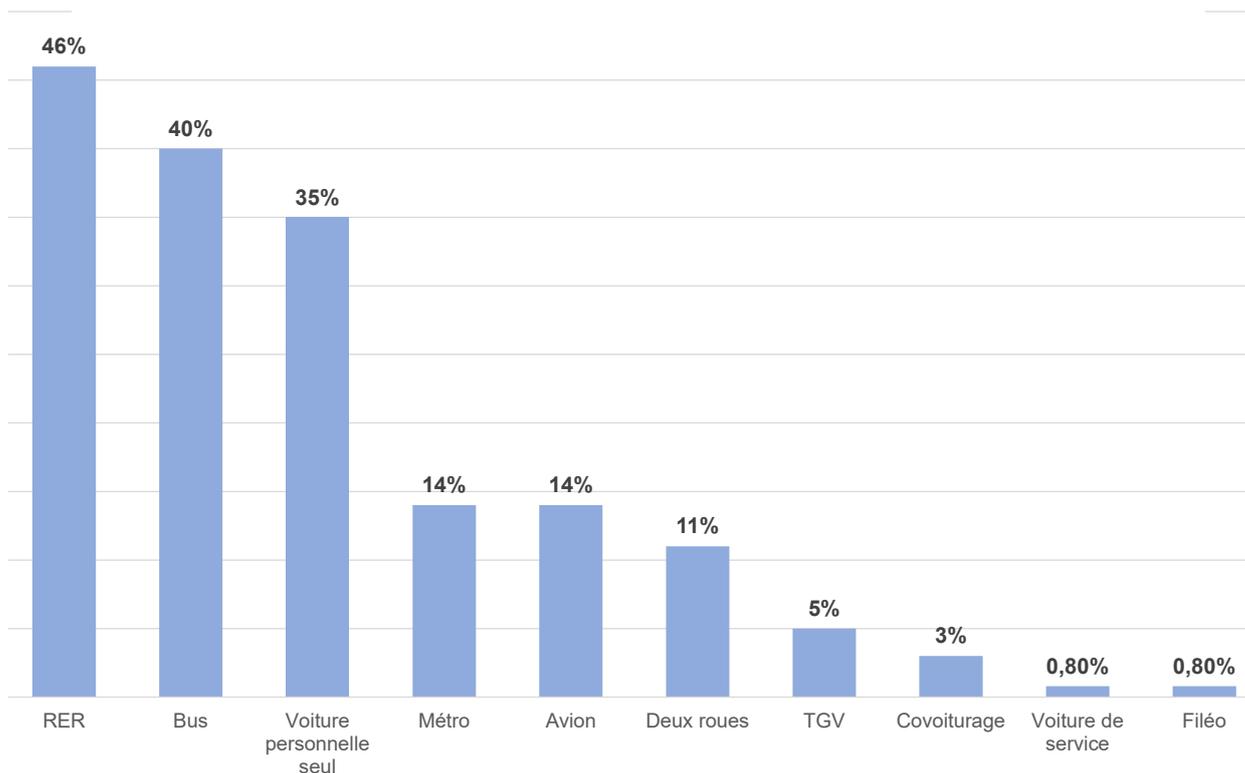
**11% des salariés changent de modes de transport sur un seul et même trajet. Ils utilisent alors les transports en commun principalement, passant du RER, au bus ou choisissent la voiture personnelle pour rejoindre une gare par exemple.**

- ▶ Durant leurs déplacements quotidiens domicile-travail, les salariés sont parfois amenés à multiplier les modes de transport sur un seul et même trajet. Au total, 11% d'entre eux sont dans cette situation.
- ▶ Les deux modes de transport les plus fréquemment utilisés par les salariés lors de leurs déplacements quotidiens domicile-travail sont les suivants :
  - le RER : ce mode de déplacement fait partie du trajet quotidien des salariés, qui sont 46% à le prendre au moins une fois.
  - Le bus avec 40% des salariés qui le prennent dans leur trajet quotidien



- la voiture personnelle avec un unique conducteur : 35% des salariés prennent au moins une fois leur véhicule personnel dans leur trajet quotidien.
- ▶ A l'opposé, la voiture de service, le vélo ou vélo à assistance électrique et le bus en transport local (sur une commune) sont très peu utilisés dans le cadre de solutions de déplacement multiples.

## MODE PRINCIPAL UTILISE LORS D'UN CHANGEMENT



# TEMPS DE TRAJET / DÉPENSES MENSUELLES

Les salariés mettent, pour la moitié d'entre eux, entre 30mn et 1h30 aller-retour entre leur domicile et leur travail, tout type de transport confondu. L'éloignement n'est pas le principal critère qui détermine la durée du trajet mais bien le mode choisi.

## Temps de trajet

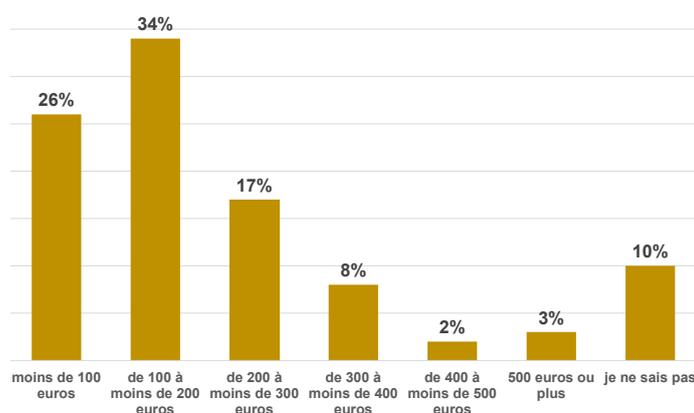
- ▶ Si l'on considère le trajet porte-à-porte des salariés, **les salariés mettent, pour 52% d'entre eux, entre 30mn et 1h30 aller-retour entre leur domicile et leur travail, tous types de transport confondu.** Selon l'INSEE, le temps de trajet moyen pour un francilien approche les 70 minutes par jour (1h10mn), alors qu'il est de 40 minutes en moyenne nationale. (Données 2010)
- ▶ **A l'inverse de ce que l'on pourrait penser, l'éloignement de la plateforme n'est pas le critère qui détermine la durée du trajet.** En effet, ce sont les salariés résidant à Paris qui mettent le plus de temps pour rejoindre Paris-Charles de Gaulle. Ce n'est qu'en deuxième lieu que l'éloignement du domicile joue un rôle important sur le temps de trajet comme c'est le cas pour les résidents de Seine-et-Marne ou de l'Oise.



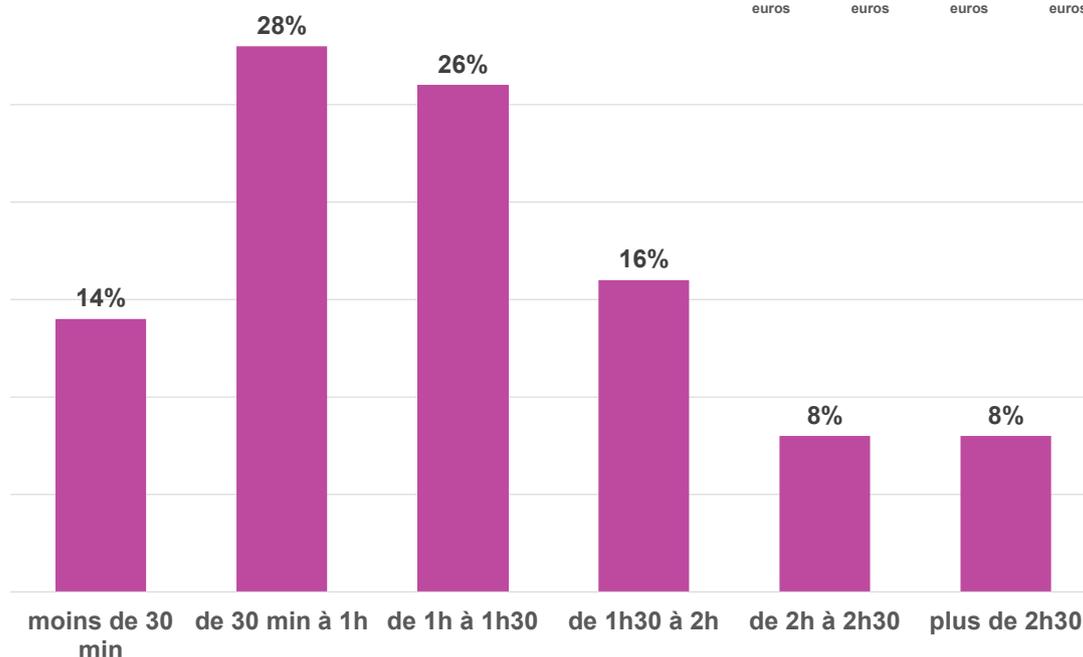
## Dépenses mensuelles

- ▶ **34% des salariés déclarent dépenser moins de 200€ par mois pour leurs déplacements pendulaires.**
- ▶ **26% dépensent moins de 100€**
- ▶ **5% dépensent plus de 400€**

## DÉPENSES MENSUELLES



## TEMPS DE DEPLACEMENT PENDULAIRE



# SATISFACTION DU MODE DE DEPLACEMENT

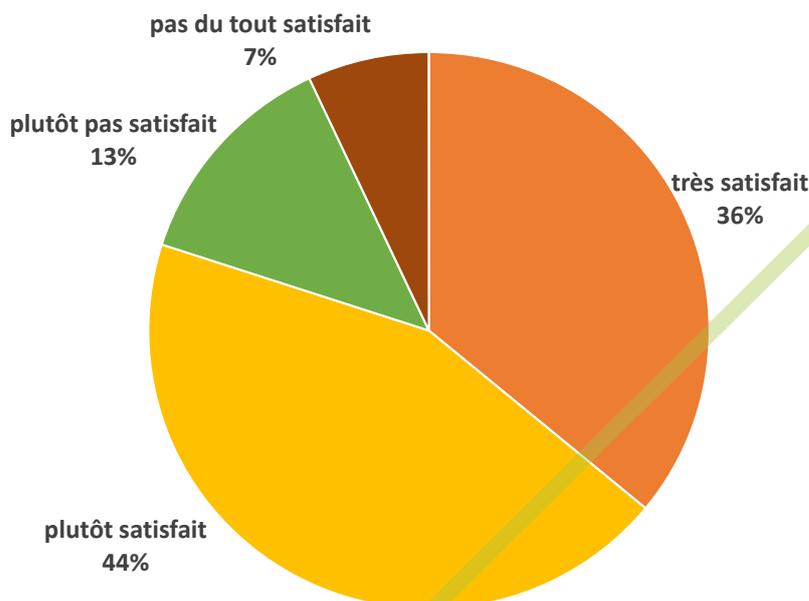
**80% des salariés se disent satisfaits ou très satisfaits de leur mode de déplacement. C'est le cas de 85% des automobilistes, mais de seulement 40% des usagers des transports en commun.**

- S'agissant de la satisfaction des salariés quant au mode de transport qu'ils utilisent actuellement, un large consensus se dégage étant donné que 80% d'entre eux révèlent qu'ils en sont satisfaits, voire très satisfaits. Ce taux s'élève même à 85% pour les utilisateurs de voiture, 88% pour les deux-roues et 69% pour le covoiturage. A l'opposé, seulement 39% des usagers des transports en commun se déclarent satisfaits.
- Les automobilistes sont en grande majorité satisfaits (48%) ou très satisfaits de leur mode de déplacement (37%).
- Les usagers des transports en commun sont quant à eux pour plus de la moitié peu satisfaits de leur mode actuel avec 60% d'avis négatifs.
- Les salariés en horaires décalés apparaissent plus satisfaits (76%) que les personnes travaillant en horaires fixes (69%).
- Du point de vue géographique, les résidents parisiens et des Hauts-de-Seine semblent être les moins satisfaits ; en effet, respectivement 50% et 62% d'entre eux semblent être satisfaits de leur solution de transport, bien loin des habitants de l'Oise (82%), de Seine-et-Marne (80%) ou du Val d'Oise (79%).



**➤ Les salariés en horaires décalés apparaissent plus satisfaits (76%) que les personnes travaillant en horaires administratifs (69%).**

## SATISFACTION DU MODE DE DEPLACEMENT



# AUTRES DÉPLACEMENTS

Les salariés se déplacent durant la journée, à l'intérieur ou à l'extérieur de la plateforme, ou encore pendant leur pause déjeuner. Ils n'utilisent pas alors nécessairement le même mode que pour rejoindre leur lieu de travail.

## Déplacements intra-plateforme aéroportuaire

- Pour ce qui concerne les déplacements lors de la journée de travail à l'intérieur même de la plateforme aéroportuaire, pour des réunions ou des rendez-vous professionnels, **34% des salariés déclarent être concernés.**
- Les personnes travaillant en horaires administratifs le sont plus que celles en horaires décalés, qui changent finalement peu de lieu de travail pour leurs réunions externes. **Ces déplacements sont peu fréquents puisque 60% des salariés sont concernés moins d'une fois par semaine.**
- La voiture personnelle reste la solution choisie par 46% des salariés pour leurs déplacements intra-plateforme, suivie par la voiture de service (31%). La marche est utilisée par 9% des salariés ou le CDG Val (8% des salariés).

## Déplacements hors de la plateforme

- **Environ 28% des salariés affirment réaliser des déplacements hors de la plateforme aéroportuaire** lors de leur journée de travail, pour des réunions ou des rendez-vous professionnels.
- Par ailleurs, seuls 6% des salariés en horaires décalés réalisent des déplacements hors de la plateforme. Ces déplacements pourraient être qualifiés d'occasionnels puisque 63% des salariés affirment les réaliser moins d'une fois par semaine.
- La voiture personnelle constitue le moyen privilégié par les salariés pour leurs déplacements hors plateforme aéroportuaire, utilisée par 46% d'entre eux, devant la voiture de service (38%) et le RER (11%).



## Travail le week-end

- **30% des salariés travaillent le week-end.**
- **Parmi eux, seuls 8% utilisent un autre moyen de transport que leur mode habituel.**
- **Dans ce cas précis, la voiture est plébiscitée par 80% des salariés, car les transports en commun ont une fréquence réduite en fin de semaine (45% des répondants) et la circulation est alors plus fluide (38%).**

## Déplacements durant la pause méridienne

- L'impact des déplacements lors de la pause méridienne quotidienne est peu important puisque 62% des salariés ne se déplacent jamais hors de leur lieu de travail pour déjeuner
- La voiture personnelle, utilisée de manière individuelle (par 48% des salariés) ou en co-voiturage (par 15% des salariés), constitue le moyen privilégié pour les déplacements lors de la pause déjeuner.
- La marche est fréquemment utilisée par les salariés (18%) mais peu de salariés utilisent les transports en commun (4% des salariés).
- Les salariés qui sortent pour déjeuner vont principalement au restaurant d'entreprise pour 63% d'entre eux.
- Seulement 4% déjeunent au sein des restaurants du centre commercial Aéroville.



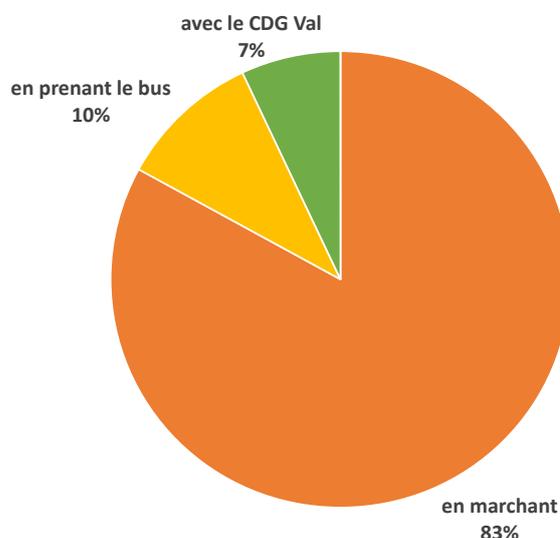
➤ **62% des salariés ne se déplacent jamais hors de leur lieu de travail pour déjeuner.**

➤ **La voiture personnelle, utilisée de manière individuelle (par 48% des salariés) ou en co-voiturage (par 15% des salariés), constitue le moyen privilégié pour les déplacements lors du déjeuner.**



## Déplacements entre Roissy-pôle et le lieu de travail

- **Les salariés qui arrivent à Roissy-pôle en transports en commun, rejoignent leur lieu de travail en marchant pour 83% d'entre eux. 10% prennent le bus et 7% le CDG Val.**
- **Leur lieu de travail se situe à proximité de la gare car 80% mettent moins de 10mn dans ce déplacement. 17% mettent entre 10 et 20mn ce qui rallonge sensiblement la durée totale de déplacement matin et soir.**



# LES ATTENTES DES SALARIES

**Sous la forme d'une question ouverte, les salariés se sont exprimés librement sur les sujets de leurs choix en lien avec leurs déplacements sur la plateforme, l'offre de transport et le lien avec les collectivités publiques voisines.**

- ▶ Les salariés ont été interrogés quant à leurs attentes particulières sur les thèmes des déplacements sur la plateforme Paris – Charles de Gaulle, sur l'offre de transport en commun existante, et sur le lien entre l'association R'Pro'Mobilité et les collectivités publiques voisines.

Globalement, on retrouve les mêmes interrogations qu'en 2015 lors de la précédente enquête. Elles ont été reprises ci-dessous :

- ▶ Parmi les préoccupations les plus fréquemment citées, **la première préoccupation concerne les transports en commun existants, sujet arrivé largement en tête selon les salariés comme pour la précédente enquête.**

En effet, la question de l'amélioration des transports en commun actuels, en termes de fréquence, de ponctualité, de fiabilité et de sécurité se pose très clairement comme la priorité des salariés et des usagers, principalement ceux du RER et des différentes lignes de bus.

- ▶ La deuxième préoccupation exprimée concerne **l'insuffisance du réseau actuel**. Plus que les constats réalisés par les salariés (et exprimés dans le précédent item), il s'agit pour eux de souligner la nécessité de créer une offre de transport supplémentaire. Parmi les recommandations formulées, on trouve des demandes axées sur la création d'une ligne directe de Gare du Nord jusqu'à la plateforme aéroportuaire, ou même d'Orly pour certains, ou bien encore la construction d'une nouvelle gare RER vers Aéroville, l'extension du CDG Val, l'aménagement de pistes cyclables pour

favoriser les circulations « douces », la mise en place de lignes de bus favorisant les trajets de banlieue à banlieue...

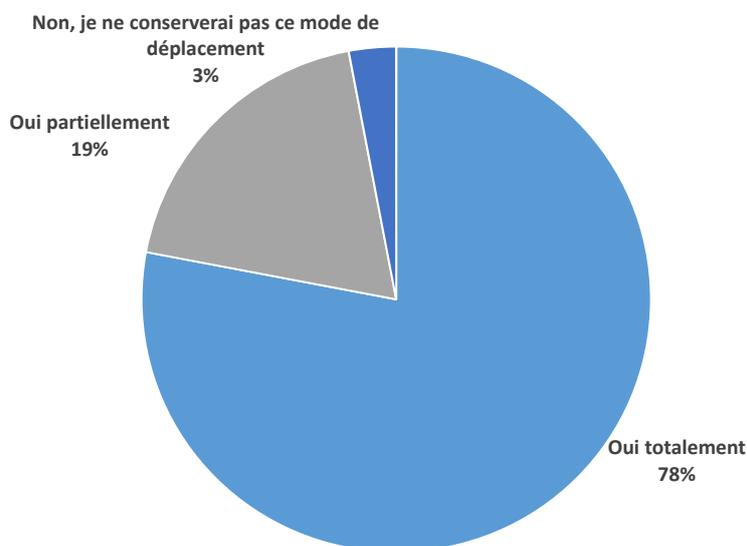
- ▶ **Les difficultés des conditions de circulation constituent la troisième préoccupation relevée par les salariés.** Le constat tient au fait que la circulation est particulièrement contrainte, que ce soit à l'intérieur de la plateforme ou dans sa proximité immédiate. Les salariés utilisant leur voiture réclament la création de voies de circulation supplémentaires afin de désengorger les nœuds routiers, ainsi que des parkings afin de stationner plus librement au sein de la plateforme. La présence en grand nombre des taxis, la plupart du temps sur des voies d'attente qui leur sont réservées, est également source de congestions fortes.
- ▶ Parmi les autres préoccupations exprimées, **les salariés suggèrent notamment d'encourager le co-voiturage, en mettant en place des sites de partage**, et l'utilisation des voitures électriques, en développant les bornes de recharge en libre-service. **L'accès à Aéroville est jugé trop compliqué (RER trop lointain notamment) et les horaires de transports peu adaptés** ; une amélioration est ainsi vivement souhaitée. De plus, un complément d'informations est voulu par certains salariés quant aux rôles et prérogatives de l'association R'Pro'Mobilité, que certains ne connaissent pas.

# IMPACT DU COVID 19 SUR LES MODES DE DEPLACEMENT

Sous la forme d'une question ouverte, les salariés se sont exprimés librement sur les sujets de leurs choix en lien avec leurs déplacements sur la plateforme, l'offre de transport et le lien avec les collectivités publiques voisines.

- Avec le Covid 19, les salariés ont changé de mode de déplacement. **Ainsi ils ont utilisé un peu plus la voiture (+18%) mais également un peu plus la marche à pied (+33%), et encore un peu plus leur deux-roues (+7%).**
- Par contre, on observe une réelle baisse de l'usage du covoiturage (-27%) du fait des mesures de distanciation sanitaire imposées et encouragées pendant cette période mais également de l'usage du vélo ou du vélo électrique. (-31%).
- Pendant le confinement, les salariés de Paris-Charles de Gaulle ont télétravaillé ou fait du coworking pour 54% des interrogés. 87% d'entre eux continueront au-delà cette période à raison de 2 jours à 3 jours par semaine principalement. (respectivement 40% et 30%). En effet, les freins à l'usage du télétravail restent la crainte de perdre le lien avec le collectif de travail et le besoin de travailler dans un cadre professionnel.

## COVID 19 : CHANGEMENT DU MODE ET CONSERVATION



## MODE DE DEPLACEMENT APRES ET AVANT COVID 19

Mode utilisé	Comparaison après et avant la Covid 19
covoiturage	<b>-27%</b>
la marche à pied	33%
un deux-roues (moto, scooter, ...)	7%
les transports en commun	<b>-2%</b>
le vélo ou vélo à assistance électrique	<b>-31%</b>
la voiture	18%

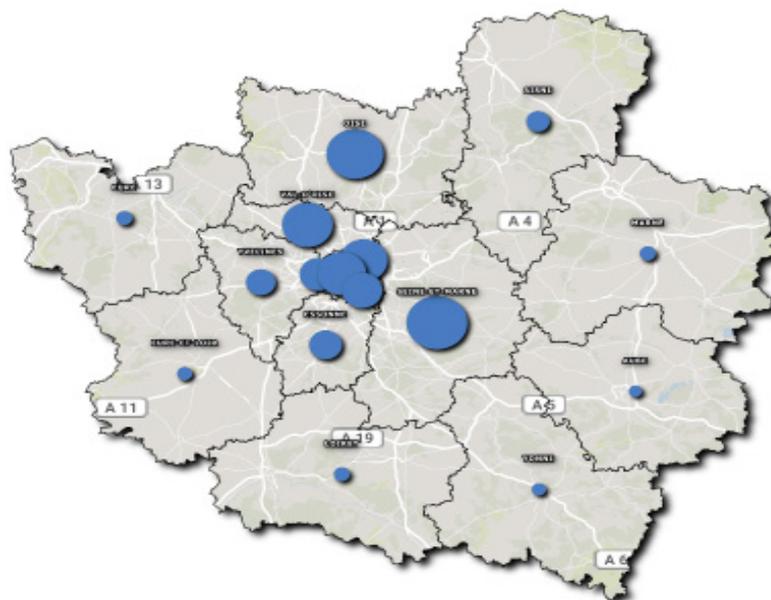
# CONCLUSION



- ▶ La plateforme aéroportuaire Paris-Charles de Gaulle est un pôle attractif, toujours en développement. Avec près de 86 000 salariés sur site, elle est aujourd'hui l'un des pôles d'emplois majeurs d'Ile-de-France.
- ▶ En termes de déplacements, comme en 2015, la voiture constitue la pratique la plus ancrée dans les habitudes des salariés (90% d'entre eux), surtout la voiture personnelle, malgré des problèmes importants liés à la congestion routière.
- ▶ Les transports en commun, utilisés par moins de 10% des salariés, semblent peu adaptés aux besoins de la plateforme et peu satisfaisants pour les usagers (fréquence, amplitude horaires, fiabilité, ponctualité..., pour le bus comme pour le RER).
- ▶ Néanmoins, quel que soit le mode de transport utilisé, il est important de souligner que 80% des salariés restent satisfaits de leur solution de transport actuelle, particulièrement les utilisateurs de voiture, par opposition aux usagers des transports en commun.
- ▶ Les conclusions de l'enquête PDMEC menée en 2011 comme en 2015 restent d'actualité : la dispersion du lieu de résidence des salariés se confirme, même si près de la moitié d'entre eux habitent dans l'un des départements limitrophes de la plateforme (Seine-et-Marne, Oise, Seine-Saint-Denis et Val-d'Oise), et la majorité d'entre eux

travaillent en horaires décalés (d'après l'étude réalisée en 2019 sur la base des informations des entreprises).

- ▶ La plateforme aéroportuaire Paris-Charles de Gaulle apparaît comme un lieu aux caractéristiques particulières comparativement à d'autres zones d'emplois denses. Et cela contribue notamment à orienter les logiques de déplacement vers un usage toujours important du véhicule personnel. **Néanmoins, les projets de transports en cours de réflexion mais également les changements issus de la crise sanitaire de 2020-2021, pourraient contribuer à faire évoluer les logiques de déplacements et de travail des salariés.**



402402 - Fiches RH juin 2021  
© OpenStreetMap contributors  
TR P00F - juin 2021 - Ref.A0210607

0 25 50 km

**Réalisation : CCI95 - CROCIS - 2021**

**Contact: Carole Uzan - 06-76-18-12-90 - [cuzan@cci-paris-idf.fr](mailto:cuzan@cci-paris-idf.fr)**

**Consultez la page <http://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/cci95/plan-de-mobilite>**